

Séance du 06 mars 2020 - séance ouverte à 20 h 30  
Convocation du 27 février 2020, affichée le 27 février 2020

Président : Mr LAMOUREUX Marc  
Présents : Mmes LELIEVRE Françoise, GUYON Elisabeth, LELIEVRE Dominique, RENARD  
Danielle, ROBACHE Evelyne.  
MM BOURGEOIS Jacques, CAZE Patrick, COURBOIN Denis, DESPREZ Didier,  
LE FEVRE Sébastien.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes BOURGEOIS Isabelle (pouvoir à Mme LELIEVRE Françoise),  
GARDERE Laure, MM BRIEZ Florent, HENNIAUX Frédéric.

Madame RENARD Danielle a été élu secrétaire.



*Monsieur Marc LAMOUREUX, Maire, remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur participation au mandat qui s'achève prochainement. Il remercie particulièrement les conseillers qui ne se représentent pas et à qui il souhaite une bonne continuation, particulièrement à Monsieur Denis COURBOIN, pour ses bons et loyaux services envers sa commune et ses administrés depuis 1971.  
21 h 00 : Devant s'absenter, Monsieur Denis COURBOIN quitte la réunion.  
L'ensemble du Conseil Municipal le remercie et lui souhaite des vœux de bonne continuation.*

### **1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 délibération 20\_03\_06\_001**

Le Conseil Municipal,  
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Marc LAMOUREUX, Maire,  
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation du compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

#### **INVESTISSEMENT**

RESULTAT REPORTE 2018	+ 18 120,85 €
DEPENSES EXERCICE 2019	- 31 317,09 €
RECETTES EXERCICE 2019	+ 109 688,47 €
RESULTAT de CLOTURE 2019	+ 96 492,23 €

#### **FONCTIONNEMENT :**

RESULTAT REPORTE 2018	+ 239 237,35 €
DEPENSES EXERCICE 2019	- 505 211,48 €
RECETTES EXERCICE 2019	+ 543 710,93 €
RESULTAT de CLOTURE 2019	+ 277 736,80 €

#### **ENSEMBLE INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT :**

RESULTAT REPORTE 2018	+ 257 358,20 €
DEPENSES EXERCICE 2019	- 536 528,57 €
RECETTES EXERCICE 2019	+ 653 399,40 €
RESULTAT CUMULE 2019	+ 374 229,03 €

RESTES A REALISER 2019	
dépenses	- 135 600,00 €
recettes	+ 0,00 €

Constatant les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur BOURGEOIS Jacques, doyen d'âge, après que Monsieur le Maire ait quitté la séance, approuve à l'unanimité les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus, du compte administratif 2019.

## **2) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 délibération 20\_03\_06\_002**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des comptes en dépenses et en recettes,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du Receveur conforme au compte administratif 2019 de la Commune.

## **3) AFFECTATION DU RESULTAT 2019 délibération 20\_03\_06\_003**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le compte administratif 2019 qui présente  
un excédent de fonctionnement d'un montant de 277 736,80 €, et  
un excédent d'investissement d'un montant de 96 492,23 € ;

Considérant le montant des restes à réaliser sur l'exercice 2019

d'un montant de 135 600,00 € en dépenses et

d'un montant de 0,00 € en recette ;

Considérant les besoins recensés dans le budget primitif pour l'exercice 2020,

Considérant que le budget de l'exercice 2019 comportait, en prévision un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 60 000,00 €,

Décide, sur proposition du maire, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2020, le résultat comme suit :

- AFFECTATION EN RESERVES (COMPTE 1068) FINANCEMENT DE LA SECTION

D'INVESTISSEMENT 50 000,00 €

- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

(COMPTE 002) 227 736,80 €

## **4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 délibération 20\_03\_06\_004**

Après avoir pris connaissance du budget primitif pour 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 ;

Dépenses et recettes de fonctionnement 713 092,00 €

Dépenses et recettes d'investissement 652 457,00 €

**5) SUBVENTIONS 2020 délibération 20\_03\_06\_005**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder

Une subvention d'un montant de 100 euros aux associations suivantes :

- La section des Anciens Combattants de Neuilly-en-Thelle,
- Association F.T.L. de Fresnoy-en-Thelle,
- Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Fresnoy-en-Thelle,
- Société de Chasse de Fresnoy-en-Thelle,
- Aïkido Club,
- AKDC Danse.

Une subvention de 80 euros aux associations suivantes :

- A.P.E.I. de Creil (Association des Parents d'Amis et de Personnes Handicapées mentales),
- NAFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques),
- ASDAPA (Association de Services pour l'Aide à Domicile et aux Personnes Agées),
- Cercle de Loisirs Educatifs de Chambly (CLEC),
- CNAP (Clos du Nid association de parents),
- Football-club de Chambly,
- Secours catholique,
- Centre Normandie Lorraine (centre ressources pour déficients visuels).

Une subvention de 150 € pour le Foyer Socio-Educatif du Collège Henry de Montherlant de Neuilly-en-Thelle.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros à l'association FTL de Fresnoy en Thelle pour l'organisation du Thé Dansant.

La séance est levée à 22 h 30